

Le successeur de Pôle emploi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette refonte veut simplifier la recherche d'emploi et l'insertion de toutes les personnes sans emploi. Explications.

Par Maelys Léon

Tout ce qu'il faut savoir sur France Travail

QU'EST-CE QUE FRANCE TRAVAIL ?

Au-delà du changement de nom, c'est toute une restructuration des institutions autour de la recherche d'emploi et des demandeurs d'emploi que le gouvernement souhaite réaliser. France Travail a pour objectif d'améliorer le plein emploi en France. En mai dernier, le chômage était au plus bas. Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi que France Travail veut pérenniser et faire perdurer. En effet, si le chômage baisse, de nombreuses personnes sans emploi peinent à retrouver un travail tandis que certaines entreprises rencontrent des difficultés à recruter.

VERS LA TRANSFORMATION DE PÔLE EMPLOI

La création d'un réseau France Travail viserait à améliorer le système actuel d'aide à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi. Le réseau France Travail cherche à étendre les compétences de Pôle emploi et veut réunir différents acteurs de l'emploi comme l'État, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Les mesures d'accompagnement doivent également créer une meilleure connexion avec les entreprises qui recrutent.

FRANCE TRAVAIL, LE NOUVEL OPÉRATEUR POUR TOUTES LES PERSONNES SANS EMPLOI

Si vous êtes au chômage, si vous cherchez un nouvel emploi, alors France Travail a pour but de vous aider. Il doit permettre l'inscription systématique, facilitée et accélérée, des demandeurs d'emploi et des personnes qui cherchent une orientation professionnelle. Un diagnostic de leur situation professionnelle sera

établi en premier lieu pour faire le point sur leur parcours professionnel, leurs formations, leurs aspirations, leurs motivations, etc.

UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Avec France Travail, les bénéficiaires d'aides financières comme l'allocation chômage et de services d'accompagnement seraient liés par un contrat d'engagements réciproques unique en fonction de leur parcours.

Une violation de ce contrat entraînerait une sanction comme une suspension des droits aux indemnités chômage de façon temporaire dans deux cas de figure :

1. L'absence injustifiée aux deux rendez-vous de diagnostic ;
2. La non-tenue des engagements.

ET POUR LES PERSONNES AU RSA ?

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) seraient eux aussi concernés par

les transformations de France Travail. Le réseau proposerait des activités obligatoires de 15 à 20 heures par semaine pour favoriser leur insertion sur le marché du travail. Ce dispositif concernerait les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le contenu des heures d'activité dépendra de la situation de chacun. Cela pourrait être des immersions en entreprise, des ateliers et de la formation.

France Travail aura également pour mission de créer des formations pour préparer et favoriser l'embauche. Les aides financières à la formation comme le POEI et l'AFPR (l'action de formation préalable au recrutement – une aide à l'embauche pour acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une offre d'emploi) pourraient fusionner.

Dans son rapport, le haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, Thibaut Guilluy, prévoit une mise en place progressive de France Travail, avec une généralisation du dispositif en 2027. ■

